

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LE MERCREDI ET LE SAMEDI

ABONNEMENTS

SUISSE : Un an fr. 6.50 (avec *Bulletin officiel* fr. 8.50)

(Abonnements pris à la poste, 20 ct. en plus)

ETRANGER : 15 fr. par an (avec *Bulletin* 18 fr.)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux II c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES

Canton : 15 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Etranger : 30 ct. la ligne

RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à **Publicitas**, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du *Confédéré*

MERCREDI
26
NOVEMBRE

Libéraux valaisans !
Abonnez-vous tous au
Confédéré, journal de votre
parti.

GRAND CONSEIL

Séance du samedi 22 novembre 1919

Président : M. A. Delaloye

La séance de clôture, à l'encontre de la tradition a été la *longue séance*. Notre Chambre des députés a siégé sans interruption de 9 h. du matin jusqu'à près de 3 h. de relevée. Elle a ensuite fini, c'est le cas de dire, en queue de poisson. Après avoir donné le coup de grâce au budget, MM. les députés, tirillés par la faim, se sont souciés comme poisson d'une pomme du résidu d'objets urgents à liquider et ont évacué rapidement la salle, sans même écouter les brèves paroles d'adieu du vice-président !

Pour combler les lacunes du travail législatif aurons-nous pendant l'hiver une prorogation de la session ?

Nominations

On procède d'abord à l'élection d'un rapporteur auprès du Tribunal cantonal, en remplacement de M. Dallèves démissionnaire.

Sur 83 voix émises M. le Dr Clausen (Brigue) en obtient 72.

L'élu accepte en remerciant l'assemblée.

Sur 83 votants également M. Henri Chappaz (et non Pierre Chappaz) avocat à Martigny est élu substitut par 59 voix. M. Maurice Gross en obtient 13, quelques suffrages s'égrènent sur des noms divers, Zufferey, Weissen, Denys Morand, etc.

Canal Sion-Riddes

La subvention cantonale à cette importante œuvre économique est votée en seconds débats. Toute une grande région agricole en attend avec impatience le moment où les fils de paysans ne seront plus dans l'obligation d'aller chercher leur pain au-delà des mers.

M. Dessimoz, président de Conthey, ne peut pas comprendre pourquoi les ingénieurs fédéraux s'obstinent à multiplier les rideaux abris sur les deux rives de la Morge au travers des campagnes en plein rapport, occasionnant à sa commune une dépense de 30 à 35.000 fr. qui ne paraît pas du tout justifiée. Le rideau abri de la rive gauche de la rivière dans les terrains vagues peut suffire. Il fait une invitation pressante au Conseil d'Etat de faire des démarches nouvelles auprès de l'autorité fédérale compétente pour l'amener à consentir à la suppression du rideau abri de la rive droite.

Le Conseil d'Etat est d'accord.

Coût total des travaux : 3.810.000 francs. Part du canton : 762.000 francs par annuités de 76.200 francs, réduites provisoirement à 45.000 francs.

M. Delacoste est d'accord avec M. Leuzinger qui demande à exonérer les bourgeoisies des communes intéressées, d'une contribution spéciale.

M. Jules Défayes, Leytron, craint que l'établissement de la prolongation du canal sur le territoire des communes de Leytron et de Saillon soit un danger d'inondation pour ces communes. Aux assurances de M. Delacoste, M. Jules Défayes exprime l'espoir que la route communale placée entre deux eaux, restera plus solide que les douves du Rhône.

M. Camille Défayes vient à la rescousse de son cousin et veut obtenir des assurances formelles en faveur des communes de Leytron et de Saillon.

Il propose une inscription au protocole rédigée comme suit :

« Il est donné acte aux communes de Leytron et de Saillon des réserves formelles qu'elles font au sujet des dangers qui pourraient résulter pour leurs territoires du fait de l'établissement du canal Sion-Riddes. »

M. Evéquoz prétend ne pas comprendre la portée de cette demande et réclame des explications plus précises.

M. Défayes est singulièrement étonné de ce qu'un député ordinairement aussi perspicace que l'est M. Evéquoz, ne puisse tirer au clair la portée d'un texte qui lui semble pourtant être du bon français. Il n'a rien à ajouter à sa précédente déclaration.

M. Evéquoz, dans ce cas, s'opposera à la proposition Défayes. Cette dernière est repoussée.

Ainsi, conservateurs de Leytron et de Saillon, qui avez cumulé le nom de M. Evéquoz aux dernières élections fédérales, vous êtes bien desservi par votre homme de confiance qui ne veut pas qu'on garantisse la sécurité de votre région !

Code de procédure civile

Le dernier jour, la discussion a pris une certaine ampleur provoquée par les adjonctions proposées par la commission des art. 389^{bis} et 389^{ter} qui ne purent entrer en vigueur dans le Code qu'après avoir subi les feux croisés d'une lutte émue entre le vieil esprit conservateur et réactionnaire et les réjouissantes tendances progressistes plus ou moins bien prononcées.

L'art. 389^{bis} prévoit la répartition des juridictions des juges-instructeurs entre les trois parties du pays. Les limites de ces juridictions seront fixées par un décret du Grand Conseil.

Les deux conseillers nationaux conservateurs MM. Pellissier et Evéquoz, qui viennent d'arriver de Berne — peut-on dire mal à propos, pour le bien du pays ? — s'insurgent contre le vote de cet article nouveau.

M. Pellissier dépose une motion d'ordre pour le renvoi. Il ne faut pas toucher selon lui aux situations acquises et aux intérêts vitaux du district. Les clauses que l'on veut introduire ne doivent pas trouver place dans les dispositions transitoires, mais être renvoyées à la loi sur l'organisation judiciaire. On peut faire l'essai du nouveau Code avec les quatorze juges actuels, et *patati et patata*.

M. Burgener l'appuie. Il craint qu'en s'attaquant trop brutalement aux situations acquises, on ne charge trop le bateau le jour du referendum. Il y a un intérêt général à éviter à la loi le naufrage populaire.

M. Evéquoz commente à nouveau le point de vue Pellissier et dépose une motion d'ordre renvoyant pour quelques instants les dispositions transitoires controversées à un nouvel examen immédiat de la commission. Cette dernière combat cette idée et la motion d'ordre Evéquoz est rejetée.

A la tête de la commission, M. Défayes est soutenu par de vigoureux et sincères défenseurs du Code nouveau, entre autres MM. Dallèves, Escher, Dr Clausen et Fama.

Un des champions, M. Dallèves, est étonné de l'attitude de M. Pellissier. Ne voit-il pas que l'application du nouveau Code est impossible avec le cadre suranné actuel ? Cette réforme, qui n'a que trop tardé, répond au vœu général du peuple valaisan et vous voulez en retarder encore les effets pour un certain nombre d'années parce que l'application atteindrait la situation personnelle de cinq juges instructeurs.

Il demande au Conseil d'Etat d'étudier d'ici à la session de mai comment il entend sauvegarder les intérêts personnels de ces sacrifiés. (*Rires.*)

En cinq sec, M. Défayes demande à la haute assemblée si elle entend faire vraiment œuvre de progrès en votant pour l'application aussi rapide que possible du Code ou si on

a la secrète pensée de le faire échouer en lui glissant le croc-en-jambe inventé par M. Pellissier. Que chacun prenne sa responsabilité.

M. Fama est indigné de ce que les intérêts personnels de quelques juges de district tiennent une si large place dans les préoccupations de la haute assemblée au détriment des intérêts généraux. En sa qualité de représentant du commerce et de l'industrie, il réfute l'assertion de M. Pellissier, qui tendrait à faire croire que, dans les branches qu'ils représentent tous deux, le besoin de la réforme du Code ne se faisait pas sentir bien impérieusement.

Il faut que le peuple sache quels sont ceux des députés qui travaillent réellement pour ses intérêts et qui n'entendent pas saboter l'œuvre qui nous a pris deux sessions presque entières, s'écrie M. Dallèves. Je demande l'appel nominal.

Mais la liste des députés est déjà à la Caisse de l'Etat. L'huissier s'en va vite la chercher.

Dans l'intervalle, puisque sa proposition cause tant de rumeur, dit M. Pellissier, il la retire. (*Bruit et mouvement.*)

L'art. 389^{bis} passe triomphant. *La crainte de l'appel nominal est le commencement de la sagesse !*

Un art. 389^{ter} avait été proposé dans le but de séparer autant que possible la justice de la politique. On a déjà fait ressortir maintes fois, et tout récemment encore, les inconvénients de cette promiscuité. Il s'agit de rendre incompatibles les fonctions de juge cantonal et de juge instructeur avec les mandats de députés au Grand Conseil et aux Chambres fédérales.

La minorité de la commission, représentée par M. R. Troillet et éventuellement soutenue par M. Crittin, la rejette pour des motifs d'opportunité. Il faudrait élaborer une loi générale sur les incompatibilités.

Mais M. Escher tient résolument à l'insertion immédiate de l'article des incompatibilités. Il faut croire que ces dernières sont populaires, puisque la proposition Escher passe à une grande majorité.

Quelques retouches rapides à divers articles, en revue générale.

Dans cette question d'incompatibilité il apparaît clairement que la manœuvre a été spécialement dirigée contre M. Défayes dont on avait escompté la non acceptation de son élection au Conseil national. D'autre part notre ami, avec l'activité qu'il déploie depuis plus de 30 ans au sein du Grand Conseil et l'autorité indiscutable qu'il s'y est acquise, est évidemment un adversaire assez gênant pour la majorité et il est tout naturel que l'on désire s'en débarrasser. Toutefois M. Défayes n'est pas rivié à tout jamais à son fauteuil de juge cantonal et l'éventualité n'est pas exclue de le voir déjouer la dite manœuvre en optant pour ses mandats politiques. C'est en tous les cas le souhait que forment unanimement les électeurs libéraux-radicaux du Valais.

M. Paul Rouiller demande de rouvrir le débat à l'art. 3, dans le but de porter les compétences du juge de commune de 100 à 150 fr. Il déclare avoir des motifs tout particuliers à développer à l'appui de sa proposition. C'est regrettable qu'on n'ait pu les entendre, car la haute assemblée, par lassitude sans doute, repousse une nouvelle entrée en matière sur cet objet.

Nouveau retour offensif de M. Joris — on s'y attendait — en faveur des tribunaux d'arrondissement et des quatorze juges de district. Le *secrétaire perpétuel* du Grand Conseil ne peut pas, dit-il, s'associer à une œuvre qui porte le double sceau de l'inconstitutionnalité et de la centralisation.

Ces paroles solennelles n'émeuvent pas l'assemblée. Les innovations de principe résistent à ce dernier assaut.

M. Joris n'obtient que cette fiche de consolation qu'on ne lui conteste pas : l'inscription au procès-verbal de la clause d'obligation pour le juge-instructeur de siéger au chef-lieu du district où la cause est pendante. Du reste, cette disposition sera prévue dans la prochaine loi sur l'organisation judiciaire.

Le nouveau Code est voté à l'unanimité. C'est au peuple maintenant à parachever une des meilleures œuvres de ses législateurs, une des réformes qui s'imposaient le plus. Nous avons pleine confiance en son patriotisme.

Présidence de M. Pellissier, 1er vice-président

Budget et régents

La séance se prolonge uniquement pour mettre le point final au budget. Ce sont les réclamations pécuniaires des instituteurs qui font les frais d'un long débat presque passionné.

Invité à donner à la promesse Burgener une conclusion précise, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 20 novembre, a décidé de soumettre au Grand Conseil l'inscription au budget de l'Instruction publique d'un poste de 20.000 francs destiné à des allocations extraordinaires de renchérissement en faveur des instituteurs qui se trouvent dans des situations spéciales pour l'année 1919-20. Ces allocations ne dépasseront pas le chiffre maximum de 50 fr. par mois et à condition que la commune verse la moitié de ce montant.

La majorité de la commission du budget est contre l'entrée en matière. Elle invoque à l'appui de sa thèse cinq raisons principales : l'application stricte de la loi, qui doit d'abord déployer ses effets ; l'hostilité du peuple à l'augmentation des traitements, l'attitude peu édifiante de certains instituteurs vis-à-vis des pouvoirs publics ; le fait que ce sont les mieux partagés, les régents de la montagne, qui sont à la tête des mécontents ; enfin que l'argument de la recrudescence du renchérissement de la vie dès le mois de mai dernier n'est pas fondé.

La minorité de la commission désapprouve l'attitude frondeuse des instituteurs, mais reconnaît la légitimité de leurs griefs et, dans l'intérêt éducatif de l'enfance valaisanne, veut faire droit à leurs revendications au jour.

Ce point de vue est soutenu par MM. J. Roten (Savièse), Burgener, conseiller d'Etat, toujours indulgent pour les incartades de quelques membres du corps pédagogique, par M. Dallèves qui allègue le fait que nous ne sommes pas en ce moment dans des temps normaux, par M. Escher, etc.

Divers orateurs prennent part à la discussion.

M. Marc Morand n'est pas du tout hostile aux instituteurs, ainsi que l'a prétendu dernièrement le *Nouveliste*. Il ne peut pas admettre que le chiffre de 20.000 fr. soit suffisant si l'on veut tenir compte des revendications éventuelles de la part d'un plus grand nombre de communes que les vingt-deux qui sont aujourd'hui sur les rangs. Pour les intérêts de la Société valaisanne d'éducation, il ne faut pas faire deux poids et deux mesures, mais prévoir toutes les suites de l'introduction du principe que l'on discute. M. Morand, très documenté, expose une statistique scolaire précise d'où il ressort à l'évidence que ce n'est pas 20.000 fr., mais bien le chiffre de 102.352 fr. 50 qu'il faudrait inscrire au budget si l'on veut faire face à toutes les conséquences possibles de l'entrée en matière.

M. Couchepin : « Une fois de plus on est puni par où l'on pêche. L'inconséquence de l'étrange attitude des soi-disant hommes de confiance et défenseurs du corps enseignant immédiatement avant le vote de la loi du 24 mai dernier est la cause directe du mécontentement général d'aujourd'hui. Ils avaient repoussé alors ce qu'ils réclament aujourd'hui à cor et à cri. »

« L'interprétation de M. Burgener quant à l'application du crédit de 20.000 fr. n'est pas admissible. Elle créerait une inégalité insupportable entre des instituteurs de situation et de mérite égaux mis en plus ou moins bonne posture selon leur habileté et celle des administrations communales dont ils dépendent. Il ne faut pas jouer à cache-cache avec le peuple. Ce que l'on veut donner aux uns, pourquoi le refuserait-on aux autres ? »

M. Fama, président de la commission du budget, prend plusieurs fois la parole.

Répondant à M. Dallèves qui a fait une sortie contre la valeur de la statistique en géné-

ral, il constate que les statistiques sont bonnes ou mauvaises selon qu'elles servent ou desservent la cause. Mais les chiffres ne sont pas toujours aussi malléables qu'on le voudrait. Il y aura dans la pratique contradiction formelle entre le chiffre de 20.000 fr., le pourcentage de la participation de l'Etat et les exigences inévitables des intéressés.

Ce chiffre n'est que budgétaire, je suis bien d'accord avec MM. les conseillers d'Etat Burgenet et Troillet, mais ce serait un habile escamotage opéré sur le dos du peuple, si l'on jouait avec un chiffre budgétaire comme avec une balle élastique. Ne serait-ce pas vraiment abuser de la confiance publique si un écart du 10 % devrait être constaté entre le chiffre des comptes et celui du budget.

Les deux conseillers d'Etat susnommés croyent tout au plus à un écart maximum de quelques milliers de francs.

M. Paul Rouiller appuie les conclusions de la majorité de la commission hostile à l'entrée en matière. L'attitude très peu digne des meneurs dans les revendications du corps enseignant a gravement indisposé la population.

M. Crittin reconnaît que les instituteurs doivent percevoir, dans l'intérêt de l'enseignement, des traitements qui les mettent à l'abri des soucis matériels. Mais pour cela précisément il ne peut admettre l'interprétation ambiguë du Conseil d'Etat qui laisse subsister le doute et l'incertitude. De plus elle va à l'encontre de l'esprit de la dernière loi qui est basée sur le principe du traitement unique. Le bouleversement de ce principe va fatalement semer la zizanie entre les instituteurs vis-à-vis des communes qui manifesteront du mauvais vouloir à leur égard, et également entre les instituteurs eux-mêmes. Ce serait franchement déplorable.

C'est pourquoi si l'entrée en matière est votée, il se rangera à la proposition éventuelle Morand pour les 102.000.

Echange d'explications et de propos aigres-doux entre M. Evéquo, soutien du gouvernement qui accuse M. Morand d'exagérations et ce dernier qui brandit des armes statistiques précises au nez de son adversaire, lequel prétend défendre la liberté des communes à grand renfort de rhétorique.

L'entrée en matière est votée par 35 voix contre 26.

M. Morand, soutenu par M. Fama, propose alors à la haute Assemblée d'être conséquente avec elle-même en portant le chiffre de ce crédit extraordinaire à 102.000 francs.

M. Seiler, conseiller d'Etat, fait remarquer que cette proposition est anti-constitutionnelle et ne pourrait pas être admise sans la sanction du peuple, en vertu des dispositions du referendum financier.

M. Morand rétorque que l'Etat veut se soustraire à l'avis du peuple en faisant voter par le Grand Conseil des crédits très bas excluant le referendum, quitte à demander ensuite des crédits supplémentaires qui pourront s'élever à un gros chiffre si les communes accordent les allocations dont l'Etat supportera la moitié. C'est un jeu de cache-cache tendant à mettre le peuple au-devant d'un fait accompli, sans l'avoir consulté au préalable.

Néanmoins dans l'intérêt de la classe enseignante qui, quoi que l'on ait dit, a toutes ses sympathies, il proposera finalement le chiffre de 30.000 francs.

Le chiffre de 20.000 obtient une faible majorité contre la proposition Morand.

Ce sera curieux de voir comment le Conseil d'Etat s'arrangera avec les communes et les instituteurs pour la répartition de ces subsides extraordinaires. Puisse ne pas se réaliser une crainte de M. Fama, que ce soient les audacieux qui obtiennent presque tout au détriment des méritants silencieux, des *pauvres honteux* de la classe pédagogique !

La récapitulation générale des recettes et dépenses du budget s'achève dans une indifférence générale. Le quorum est plus que douteux.

Sauf erreur les chiffres définitifs sont de 8.455.788,80 fr. aux dépenses et 6.553.707,50 aux recettes.

La session est close du fait même de la désertion générale des pères conscrits se rendant à discrétion aux impérieux assauts de la faim ! G.

Politique et Religion

Les élections françaises nous suggèrent quelques réflexions intéressantes.

En France, les évêques ont vivement conseillé à leurs fidèles de voter pour les candidats républicains-progressistes, pour les libéraux (ces mêmes affreux libéraux tant détestés et tant attaqués chez nous par les cléricaux-conservateurs, même pour ces libéraux qui affichaient ouvertement leur programme de laïcité).

Le *Nouvelliste valaisan*, dans son numéro du 15 novembre, publiait la lettre pastorale suivante de Mgr Bonnefoy, archevêque d'Aix :

« Nous voudrions voir tous nos concitoyens s'unir en un grand parti national, parti fermé à ceux qui rêvent la lutte des classes et attendent le progrès d'un renversement social et politique qui achèverait de nous ruiner, parti ouvert à tous les dévouements comme à toutes les vertus civiques, parti où toutes les croyances religieuses, toutes les conceptions politiques, toutes les théories sociales s'uniraient sans abandonner leur propre mentalité. »

Quelle différence capitale avec la mentalité de nos cléricaux valaisans. Lors des dernières élections au Conseil national, dans le Haut-Valais, les curés et leurs organes, le *Walliser Bote* et le *Briger Anzeiger*, publiaient une proclamation conservatrice, adressée aux électeurs, qui disait entre autres : « *Ton Eglise te défend de voter pour un candidat libéral* ». Et pourtant, le programme des libéraux-radicaux valaisans, sur le terrain religieux, est bien éloigné du programme de laïcité intégrale des libéraux-progressistes français !

Quelle conception différente dans les deux pays ! Et pourtant les curés valaisans font partie, comme les évêques français, de la même Eglise catholique, apostolique et romaine, avec doctrine une et immuable ! Ce qui prouve une fois de plus que nos conservateurs trompent leurs naïfs électeurs. Ils savent bien qu'il faut chez nous, pour faire triompher leur programme négatif et arriéré, toujours et toujours sortir l'épouvantail de « la religion en danger » pour faire « marcher » leur docile troupeau. C'est l'éternel tremplin électoral qui ne prend plus nulle part, si ce n'est en Valais et à Fribourg.

Dans le Centre aussi, MM. Leuzinger, Joseph Ribordy, Léon de Riedmatten et compagnie ont usé et abusé, dans leurs conférences et les assemblées politiques, de ce « truc » ! Oui, c'est un véritable truc, car ces messieurs, une fois les élections passées et leur frousse dissipée, sont les premiers à rire de la naïveté, pour ne pas dire de l'ignorance de la plus grande partie des électeurs valaisans ! Mais qu'importent aux chefs conservateurs la franchise et la loyauté en politique, pourvu qu'ils puissent maintenir l'ignorance dans le peuple ! Par ce fait même, ils ne l'ignorent pas, eux, ils *maintiendront* leur parti au pouvoir : « La fin justifie les moyens », telle est toujours la devise de ces habiles et cyniques disciples de Loyola !

pas la force d'éviter l'ange de son rêve impossible. Tous arrivèrent au sixième étage du Building avant dix heures, ce soir de juillet qui reste encore dans la mémoire de plusieurs d'entre eux.

Certaines réunions, dès le début, annoncent l'en-nui. Celle-là était du nombre, à cause de la contrainte qui flottait, pour ainsi dire, dans l'atmosphère du salon. Madame de Bucilly, seule femme présente, cherchait vainement à être naturelle dans sa conversation avec l'héritière qui lui échappait. Codoère philosophait dans un coin avec Popinot ; Charles avec Norbert. Mugron, bien qu'il eût cessé d'être « Vendredi », puisque Robinson avait changé d'île, causait à celui-ci, par sa présence, une impression peu agréable. N'ayant pas le choix d'un interlocuteur, il faisait de son mieux pour alimenter son entretien avec le maître de maison, qui l'étonnait par une mauvaise humeur inconnue chez lui. Cette fâcheuse disposition, remarquée par sa fille, existait chez le bonhomme depuis le jour où il avait failli se trouver bec à bec avec son neveu, au *Saint-Tropez*. Inutile de dire qu'il n'était pas retourné depuis lors dans le modeste restaurant, où Claudius Rastoul attendait vainement de le voir paraître.

Bien qu'il s'efforçât d'être libéral, Maugrabin ne pouvait oublier que Mugron, en sa présence, avait admiré Candiac. Il témoignait à l'officier toute la politesse et toute la considération qui lui revenaient de droit ; mais qu'il était loin de cette bonhomie goguenarde, parfois un peu grosse, qui le rendait

Les compagnies d'assurance allemandes et le change

Nous lisons dans la *Revue* du 17 novembre :

« La loi dispose, comme on sait, que les compagnies étrangères doivent passer tous leurs contrats d'assurance en monnaie. Mais c'est seulement depuis la guerre qu'on a tiré la conséquence de cette règle. En 1915, un arrêté rendu par le Conseil fédéral en vertu de ses pleins pouvoirs obligea les compagnies étrangères d'assurance-vie à déposer dans le pays le montant des réserves mathématiques afférentes à leur portefeuille suisse. Enfin, une loi qui est entrée en vigueur le 1er juin dernier les oblige à effectuer ces dépôts pour les trois quarts en valeurs suisses.

Le rapport du bureau fédéral des assurances pour l'année 1917, qui vient de paraître, contient pour la première fois le tableau des cautions déposées par les compagnies étrangères en exécution de l'arrêté de 1915. Ce tableau a été dressé le 31 décembre 1918 ; il mentionne les modifications qui sont intervenues depuis le 1er janvier dernier. Le chapitre des compagnies allemandes, qui est particulièrement intéressant, donne lieu, dans le rapport, aux remarques suivantes :

« Les cautions des compagnies allemandes, qui devraient se chiffrer par 117 millions de francs, ne figurent dans ce tableau que pour 17 millions de francs suisses, en sorte qu'il reste à couvrir 100 millions de francs en valeurs allemandes. Au cours normal de 1 fr. 25 le mark, cela représenterait 80 millions de marks, tandis qu'en tablant sur le cours de 50 centimes, qui est encore très supérieur à la cote actuelle, nous devons exiger 200 millions de marks. Il en résulte que les sociétés allemandes sont grevées d'un supplément de 120 millions de francs pour un portefeuille suisse de 416,5 millions de francs. Espérons que le relèvement du cours du mark éloignera d'elles cette menace. Mais, pour le moment, cette chance est bien faible. »

Le sort des compagnies allemandes n'est certainement pas enviable. Mais nous préférons nous occuper des assurés suisses.

L'exemple du mark à 50 centimes leur paraîtra singulier au moment où le cours est inférieur à 14 centimes. Et ce qui les intéresse, c'est de savoir si les compagnies allemandes ont pris des mesures pour combler l'insuffisance croissante de leurs dépôts. Et cela ne semble pas ressortir du tableau publié par le bureau des assurances.

Au 31 décembre 1918, la caution de 117 millions de francs due par les compagnies allemandes était représentée par 17 millions de francs et 111 millions de marks. Au cours de cette année, ces dépôts ont été portés à 21 millions de francs et 114 millions de marks qui, à cette heure, représentent à peine 16 millions de francs. En résumé, les cautions allemandes sont de 37 millions de francs seulement au lieu de 117 millions, soit un découvert de 80 millions en chiffre rond.

Cet état de choses est évidemment regrettable, surtout que nous approchons de la mise en vigueur du traité de Versailles dont une disposition peut exercer une répercussion importante sur la situation des compagnies d'assurance allemandes. En voici le texte :

« Chaque puissance alliée ou associée aura, dans les trois mois qui suivront la mise en vigueur du présent traité, la faculté de résilier tous les contrats d'assurance en cours entre une compagnie d'assurance allemande et ses ressortissants dans des conditions soustrayant les dits ressortissants à tout préjudice. »

A cette fin, la compagnie d'assurance allemande transférera au gouvernement de la puissance alliée ou associée intéressée la pro-

portion de son actif attribuable aux polices ainsi annulées et sera déliée de toute obligation par rapport à ces polices. L'actif à transférer sera fixé par un actuaire désigné par le tribunal mixte. »

Il ressort de cette disposition que nous allons nous trouver en sérieuse concurrence avec les Alliés, qui s'empresseront de dénoncer toutes les polices conclues par leurs ressortissants auprès de compagnies allemandes et de réclamer à celles-ci le versement intégral des réserves afférentes à chaque police. Sans doute ne voudront-ils pas supporter la différence de change. Or, il suffit, pour se rendre compte de la portée de cet article, de songer à l'importance du portefeuille allemand en Belgique. Certes, il n'est pas impossible que le gouvernement allemand prenne à son compte tout ou partie de la perte énorme que subiront les compagnies. Mais ce n'est pas certain. Et, en tout état de cause, on doit souhaiter que ces compagnies complètent au plus vite les cautions de leur portefeuille suisse. »

Les élections genevoises

Dimanche ont eu lieu à Genève les élections pour le renouvellement du Grand Conseil. La participation a été particulièrement considérable, attendu que tous les partis étaient pénétrés ou d'un espoir de conquête ou d'un devoir de défense. Mais plusieurs, qui avaient escompté des avances, ont dû se résigner à des pertes. Chez les socialistes, le succès dans les élections du 26 octobre autorisait l'espoir de nouveaux progrès, mais eux-mêmes n'osent s'attendre à un tel saut en avant. Si bien que chacun en fut stupéfié. Car force est bien de concéder que seule leur liste a recueilli quelque fruit dans cette journée. De onze sièges qu'il occupait dans l'assemblée défunte, ce parti vient de sauter à vingt-sept, enlevant de ce fait quatre sièges aux démocrates, sept aux radicaux officiels, trois aux indépendants (catholiques) et deux aux jeunes radicaux.

Une sixième liste, dite des employés à traitement fixe, partiellement éliminée du quotient, doit être mise hors de cause.

Le nombre des députés, fixé à cent par la Constitution, se trouve donc réparti comme suit :

Démocrates	32
Socialistes	27
Radicaux	22
Indépendants	12
Jeunes radicaux	7

On peut remarquer que les radicaux arriveraient en tête de cette liste sans leurs déplorables divisions. L'on peut espérer cependant que la leçon reçue de part et d'autre tendra au rapprochement désirable.

Le parti démocratique demeure plus compact que jamais ; toutefois il est aisé de percevoir que le gouvernement hétéroclite dont il a assumé la direction maintiendra plus difficilement son autorité en face d'un Grand Conseil ainsi composé. Toutefois, avec un Conseil d'Etat élu directement, de telles situations sont fréquentes à Genève, où depuis fort longtemps les majorités se fondent sur des coalitions entre l'un ou l'autre des deux grands partis et un ou plusieurs partis secondaires.

Parmi les élus les plus marquants, il convient d'énumérer :

1. Du parti radical, MM. Henri Fazy, Stoesel, nouveau conseiller national, Boveyron, ancien conseiller d'Etat, Paul Lachenal, Jacoud, avocat, ancien président du Conseil

qu'il y demeure. Pascaline devint toute blanche, car elle prévoyait une scène terrible. Mais elle répondit sans hésiter et sans baisser les yeux :

— J'étais chez lui. Maugrabin serra les poings. Ne se souvenant plus qu'il n'était pas seul avec sa fille, il cria d'une voix forte :

— Comment oses-tu voir cet homme, dont je t'ai défendu de prononcer le nom ?

— J'ai obéi. Son nom paraît oublié entre nous. Mais, s'il a eu le malheur de vous déplaire, il n'a jamais terni ce nom. Il a, au contraire...

— Tais-toi ! J'exige la promesse que toute relation avec lui cessera, d'une façon complète.

Norbert Leroy échangea un regard avec le beau Charles, son ami et son élève ; et ce regard, surpris par la jeune fille, était un outrage qu'elle ne put supporter. Oubliant tout conseil de prudence, elle proclama la vérité, fièrement :

— Je ne puis vous faire la promesse que vous demandez, mon père. Je suis engagée à Emile Candiac.

Les spectateurs de la scène, avec peu d'exceptions, avaient le cœur serré d'une angoisse pénible. Maugrabin ouvrait la bouche. Tous attendaient une de ces paroles que rien ne peut effacer. Codoère, le timide Codoère, eut seul le courage d'intervenir. Son visage épanoui formait contraste avec les autres.

(A suivre.)

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Galmann-Lévy, éditeur à Paris

Au Coin d'une Dot

par

LÉON DE TINSEAU

43

Sur ces entrefaites, Maugrabin, toujours trop affairé pour rien voir autour de lui, décida qu'une soirée d'adieux devait être donnée, avant son départ, à ses amis du Building et à quelques autres. Madame de Bucilly voulait s'abstenir, n'ayant plus à attendre aucun avantage des Maugrabin. Charles prétendit, non sans quelque apparence de raison, que cette bouderie serait mesquine. Il avait des motifs, connus de lui seul, pour désirer le plus de témoins qu'il serait possible à certain coup de théâtre qu'il préparait. Norbert Leroy, sachant qu'on allait rire, n'avait garde de manquer. Popinot, médecin toujours honoraire de la famille, ne voulait pas perdre cette occasion de rencontrer son vieil ami et sa toute jeune amie. Mugron, si fort qu'il fût, n'avait

municipal, Rochemaix, père de l'ancien conseiller d'Etat, Adrien Lachenal, Grosselin, président du Comité central du parti.

2. Du parti démocratique, MM. Manno, ancien conseiller d'Etat, Gavard, Mussard et Gignoux, conseillers d'Etat, Paul Pictet, président du Grand Conseil, Frédéric Mariin, avocat, Chapuisat, directeur du *Journal de Genève*, de Rabours, conseiller national, Rutty, conseiller aux Etats, Micheli, ancien conseiller national, Boissier, etc.

3. De la liste indépendante, MM. Ody, conseiller national, Dusseiller, conseiller d'Etat, Gottret, directeur du *Courrier de Genève*, Meyer de Stadelhofen, avocat.

4. De la liste socialiste, MM. Nicolet et Nicole, conseillers nationaux; Morard, président du syndicat des agents des tramways, qui serait, dit-on, d'origine valaisanne, etc.

5. De la liste jeune-radical, MM. Willemin, conseiller national, Perrenoud, conseiller d'Etat.

La principale moralité à tirer de cette épreuve est que le parti socialiste bénéficie des mécontentements généraux du public, mécontentements qui, comme partout et toujours, retombent sur les partis qui dirigent les affaires.

Il est à remarquer aussi que par l'élimination de M. Jean Sigg de son état-major, ce parti ne dispose plus d'un leader capable de faire figure soit à Berne, soit à Genève, en dépit de l'activité assidue de son nouveau chef M. Nicolet.

Ainsi cette victoire basée en grande partie sur un accès de mauvaise humeur populaire aurait quelque difficulté à se maintenir et à porter des fruits durables.

Revue étrangère

L'engrenage

Après Fiume, la Dalmatie. En laissant faire son enfant terrible de poète, l'Italie est sur le point de se mettre quelque affaire fâcheuse sur les bras. Enhardi par ses premiers succès, grisé par les ovations dont la race italienne est si éminemment prodigue, d'Annunzio prétend maintenant se rendre maître de toute la côte adriatique jusqu'aux Bouches de Cattaro.

C'est assez pour aujourd'hui; mais, arrivé jusque là, pourquoi ne prendrait-il pas une nouvelle dose de courage pour prétendre envelopper la totalité de cette mer intérieure en allant jusqu'à Valona et au Canal d'Otrante et même jusqu'à Corfou ou au cap Matapan? Ainsi il doit en être lorsque l'on prétend régler soi-même sa part du gâteau. Guillaume II n'avait pas d'autre théorie.

On affirme, dit le *Corriere della Sera*, que le débarquement à Zara n'est que le commencement et que le plus beau va commencer.

D'Annunzio occuperait, contrairement aux traités, contre la force militaire serbe, contre les forces militaires et navales des Alliés, Spalato et tout le territoire jusqu'aux Bouches de Cattaro, savoir des territoires qui ne figurent pas dans le pacte de Londres et que l'Italie n'a jamais demandés à la Conférence.

Cette belle entreprise extérieure serait couronnée par une autre entreprise à l'intérieur encore plus belle: un soulèvement militaire avec guerre civile.

Tant que ces intentions restent à l'état verbal, ce sont des folies, mais si l'on passe sur le terrain des faits, elles deviennent des fautes.

Les partisans de d'Annunzio, ajoute le même journal, parlent au nom de la fidélité à l'Italie et ils poussent à l'infidélité les soldats, les officiers et les amiraux, en les invitant à diffamer l'Italie dans le monde comme si elle était le plus balkanique des pays balkaniques, comme si elle était le pays dans lequel fleurissent encore les *pronunciamentos* militaires. Ils parlent au nom de l'armée et de la marine, tandis que l'armée et la marine ne sont que des instruments de la volonté nationale, laquelle se manifeste dans les assemblées électorales.

Chez les Bolcheviks

Ce nouveau grain de discorde pousse ainsi son germe à travers la péninsule des Balkans à l'heure où la Russie rouge se déterminerait, au dire de quelques-uns, à solliciter la paix. Mais la paix à quelles conditions, voilà le hic! Il est question, depuis quelques jours, de nouveaux succès de Youdenitch dans la direction de Pétrougrad et d'autres succès antibolchévistes.

Le correspondant londonien de la *Feuille commune* considère comme une nouvelle officielle qu'une conférence interalliée, au sujet de la Russie, aura lieu, non pas à Paris, mais à Londres. Elle ajoute qu'on a l'impression de n'être pas éloigné d'une paix définitive avec la Russie.

Elections générales

Divers changements se produisent ou vont se produire dans la composition des gouvernements à la suite des récentes élections. Car si, en France, le renouvellement de la Chambre s'est réalisé à peu près selon le vœu du chef du gouvernement, il n'en va pas de même en Italie et en Belgique. Dans la péninsule, les progrès des socialistes ont déjà provoqué la retraite du pouvoir de M. Tittoni, et d'autres changements sembleraient probables. En Belgique, où les cléricaux dominent depuis trente-cinq ans, le pouvoir leur est cette fois sérieusement disputé; malheureusement, les libéraux, que les dures nécessités de la guerre avaient conduits à partager le pouvoir en acceptant les postes les plus difficiles et les plus effacés, seraient appelés de même à partager cette disgrâce. Toutefois, comme aucun parti ne dispose d'une majorité parlementaire suffisamment sûre, le roi sera vraisemblablement contraint de rechercher un autre ministère de coalition, que présiderait peut-être quelque socialiste de marque, tel M. Vandervelde. Mais accepterait-il, lui, représentant autorisé d'un parti qui va se considérer comme dominant?

EN SUISSE

Pour la Société des nations

On écrit de Berne à la *Revue*:

Il manquait jusqu'ici à ceux qui s'intéressent à la Société des nations un guide clair, pratique et sûr. La brochure de 100 pages que M. le professeur Paul Moriaud, de Genève, vient de publier sous les auspices de la Société suisse de la paix comble cette lacune à un moment particulièrement opportun. Ce manuel — qu'on peut se procurer au prix de 2 francs, à l'imprimerie Büchler, à Berne — expose d'une façon complète les différentes faces du problème qui va se poser devant le peuple. Délaissant toutes les considérations générales, il entre immédiatement dans le vif du sujet, analyse toutes les objections qu'on peut opposer au pacte et notamment à l'accession de la Suisse, il y répond, il discute, dévoile les sophismes et constitue une démonstration sobre et convaincante de la nécessité pour la Suisse d'entrer dans la Société des nations. Cet exposé est complété par une table analytique dont la valeur sera appréciée non seulement par le simple citoyen désireux de se faire une opinion raisonnée sur la question, mais aussi par les hommes politiques et les conférenciers. L'édition allemande de la brochure sortira de presse dans peu de jours et nous ne doutons pas qu'elle contribue à dissiper mainte prévention chez nos confédérés.

Les meubles « façon »

Le secrétariat permanent de l'Union suisse des maîtres tapissiers et maisons d'ameublement écrit:

« Depuis quelque temps, l'importation de meubles de provenance allemande semble prendre une extension considérable. Différents journaux romands ont reproduit un article publié par un journal de la Suisse allemande, tendant à démontrer, avec chiffres à l'appui, que le prix de revient des meubles de provenance allemande est inférieur de beaucoup à celui des meubles de fabrication suisse.

Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est l'importation des meubles rembourrés, spécialement des meubles en cuir dits « club ». Le prix en était avantageux par le fait du change, nous ne le contestons pas. Mais la marchandise! Quelle camelote!

Les sangles, qui doivent supporter tout l'effort, sont en papier. Egalement en papier la corde à guinder, la ficelle et la toile à garnir. Le rembourrage est en épicea. Le crin animal est remplacé par une composition de vieux chiffons.

Ce qui précède démontre à l'évidence que l'Allemagne est dans l'impossibilité matérielle de produire de bons meubles rembourrés, les matières premières indispensables lui faisant complètement défaut. Le client qui importe ces meubles fait donc un marché de dupe; par surplus, il cause un tort considérable à l'industrie du pays.

Il nous a paru utile et bon de renseigner le public en lui recommandant de protéger notre industrie nationale. »

Tarifs médicaux

Considérant le renchérissement de toutes choses, l'Association des médecins de la ville de Fribourg a relevé le tarif des honoraires, dès le 1er décembre, à savoir: consultation simple, aux heures habituelles, 4 fr.; minimum 3 fr.; consultation en dehors des heures habituelles: un franc de plus; consultation de nuit: 6 fr.; consultation par téléphone: 3 fr.; visite de jour: 5 fr.; visite demandée d'urgence ou demandée entre 7 et 9 h. du soir ou les dimanches et jours fériés: 8 fr.; visite demandée la nuit, de 9 h. du soir à 7 h. du matin: 12 fr.; visite, hors de ville, honoraires des visites plus 1 fr. 50 par kilomètre simple course et frais de transport.

Le rapport du général

D'après une dépêche des *Basler Nachrichten* on aurait constaté que l'étrange traduction française du rapport du général aurait été victime d'un véritable sabotage. Non seulement plusieurs passages disent le contraire de ce qui se trouve dans l'original, mais on aurait glissé dans la traduction une série de mauvaises plaisanteries. Une enquête serait en cours.

Le général avait chargé deux officiers de procéder à cette traduction.

Les incompatibilités

On lit dans la *Revue*:

L'aiguilleur Frank, de Zurich, élu au Conseil national, s'est prononcé pour l'exercice de son mandat et a demandé un congé du service des chemins de fer, pour un an.

Une assemblée de l'Association suisse des employés de chemins de fer, arrondissement de Bâle, proteste dans une résolution contre la décision du Conseil fédéral, selon laquelle les employés des C. F. F. et de la poste élus au Conseil national ne pourront plus, en vertu de l'art. 77 de la Constitution fédérale, continuer à exercer leurs fonctions dans l'administration fédérale.

Le Conseil fédéral ne peut pourtant pas passer outre à la Constitution parce que cela rentre dans les convenances personnelles de quatre élus socialistes. Les protestataires n'ont qu'une voie à suivre: la voie légale. Qu'ils demandent la révision de l'article constitutionnel qui les gêne: le peuple suisse prononcera.

— La section de Lausanne du personnel des locomotives publie une protestation analogue. Même remarque que pour les cheminots de Bâle. Ce n'est pas contre le Conseil fédéral qu'il faut protester, mais contre la Constitution qui a proclamé le principe des incompatibilités et la loi qui l'a appliquée. L'art. 4 de la Constitution fédérale, qui exclut les privilèges de personnes, exclut aussi un privilège de traitement grâce auquel la loi ne serait pas appliquée à certaines catégories du personnel fédéral. Le fait que la proportionnelle a procuré l'élection de quatre employés socialistes n'a nullement pour résultat de mettre ceux-ci au-dessus de la loi.

Foire. — La foire de Martigny-Bourg du lundi 1er décembre, dite foire du lard, aura lieu comme d'habitude, sauf pour le bétail vivant. Grand choix de jambons, moitiés de porcs, lard, etc.

Sion. — La distribution des cartes de lait, de fromage et de sucre aura lieu les 27, 28 et 29 novembre, dans l'ordre suivant:

Jeu 27 novembre: A 8 h. 30, B 9 h., C 10 h. 30, D 11 h., E 2 h., F 2 h. 30, G 3 h. 30, H 4 h. 30.
Vendredi 28 novembre: I J, 8 h. 30, K, 9 h. 30, L, 10 h. 30, M, 2 h., N O, 3 h. 30, P Q, 4 h.
Samedi 29 novembre: R, 8 h. 30, S, 10 h., T U, 11 h. 30, V 2 h., W 2 h. 30, Z 3 h.

Les établissements d'instruction, charité, hôtels, pensions, toucheront leurs cartes entre 5 et 6 h. chaque soir.

Bois. — Les personnes qui désirent du bois de feu peuvent s'adresser au Service de ravitaillement.

Avant l'hiver, une bonne précaution à prendre est de faire une cure de

THÉ BÉGUIN

le meilleur dépuratif connu, qui, en débarrassant le corps des impuretés qu'il contient, rend capable de supporter les rigueurs de notre climat. En outre: il guérit les dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczéma, etc.; il fait disparaître constipations, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.; il parfait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes; il combat avec succès les troubles de l'âge critique. La boîte 2 fr. dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Monthey: PHARMACIE DE L'AVENUE

IMPORTANT!!

Vache 1^{re} qualité

Cuisse, à fr. 2.— 2.25 et 2.50 le 1/2 kg.
Bouilli, par quartier, fr. 1.50, 1.75 et 2.— le 1/2 kg.
En raison du prochain renchérissement, profitez de cette occasion pour mettre au sel.
Boucherie BOVEY, Université 11, Lausanne

A vendre une vache grasse
âgée de 5 ans.
S'adresser à Jules Darbellay, Martigny-Bourg.

Qui prendrait un beau cheval
en hivernage, si possible à Martigny-Ville ou Bâtiat. On donnera du travail.
S'adresser chez DÉCAILLET Frères, à Martigny.

On demande jeune fille
forte et active, sachant faire cuisine simple et connaissant les travaux du ménage, pour petite famille. Salaire 35 à 40 francs par mois.
Ecrire à M^{me} Messerli-Perrin, à Vevey.

On demande pour le service du magasin une honnête jeune fille
de 18 à 20 ans.
S'adresser à Ant. Ab-Egg, boulangerie-confiserie, Viège.

Attention SUISSE rentrant de l'Etranger cherche à reprendre dans importante localité du Valais commerce de Mercerie et Bonneterie. Paiement comptant. Offres sous « Mercerie » au Bureau du « Confédéré ».

A louer une grande chambre meublée
S'adresser à Mme Veuve Jos. Giroud, Avenue du Bourg.

A vendre 100 kg. de miel pur d'abeilles
Chez Etienne Malbois, apiculteur, Brançon, Fully.

A vendre 4 à 5000 kg. de betteraves
demi sucrières et une chienne de chasse âgée de 2 ans.
S'adresser à Eugène Burtin, horticulteur, à Saxon.

A vendre 8 à 10000 échalas
mélèze blanc 1er choix, ainsi qu'un wagon de bois de moule pour boulanger. S'adresser à Adrien PELLAUD, Bovernier.

Femmes de chambre Filles de salle Portier d'étage
demandés pour le 15 décembre. Offres Grand Hôtel de l'Observatoire, St-Cergue s. Nyon.

On cherche femme de chambre
active et propre
Offres Hôtel des Alpes, Bex.

Cidre doux
Pur jus de poires riches. Quelques mille litres à vendre à 30 ct. le litre.
S'adresser à Henri Giroud, à Charrat.

Egaré une pèlerine en laine
La rapporter contre récompense au « Confédéré ».

Jeune fille
cherche place pour aider au ménage. Entrée de suite.
S'adresser au « Confédéré ».

Châtaignes
très belles
15 kg. fr. 10.— 10 kg. fr. 7.— franco contre remboursement.
Giuseppe REALINI, Ligornetto

On cherche jeune fille
fidèle, pour cuisine et ménage. Bon gage. Vie de famille.
Café du Boulevard, rue de la Gare, Bienne.

A remettre à Genève un choix de Cafés-Brasseries-Restaurants

Affaires sérieuses. Pleine activité. — Plusieurs au centre même de la ville.
Deux commerces: Epicerie fine, vins et liqueurs. Clientèle des hôtels et pensions. Recettes de 400 à 500 fr. par jour.
Près de la gare: Café-Hôtel, 22 chambres, reprise modérée. Affaire en pleine activité. Conditions avantageuses. Long bail. — S'adresser Régie François-A. Bonaria, Carouge-Genève, rue St-Victor 21.

L'Agence Immobilière D. Zermatten, à Sion
offre à vendre d'occasion: Plusieurs bons instruments de musique cuivres ainsi qu'un bon tambour

Eau-de-vie de fruits
pure (pomme et poire) 1^{re} qual. à 3.— le litre. Envoi dep. 5 lit. contre remboursements. W. Rügger & Cie, distillerie, Aarau.

Qu'aucun fumeur ne manque l'occasion d'acheter le Tabac à fumer
1^{re} qualité, coupe fine et mi-fine 1 livre fr. 2.50 port dû 10 livres fr. 26.— franco

Rabais aux revendeurs
Jusqu'à épuisement du stock, on expédie contre remboursement.

L. Kläy, à Brigue
Commerce de cigares et tabacs

J'envoie franco contre remboursement

Viande de bœuf
1^{re} qualité
4 fr. 50 le kg.
Colis postal depuis 2 kg.
Boucherie Gaudet Fils, Eaux-Vives, 74, Genève.



ral, il constate que les statistiques sont bonnes ou mauvaises selon qu'elles servent ou desservent la cause. Mais les chiffres ne sont pas toujours aussi malléables qu'on le voudrait. Il y aura dans la pratique contradiction formelle entre le chiffre de 20.000 fr., le pourcentage de la participation de l'Etat et les exigences inévitables des intéressés.

Ce chiffre n'est que budgétaire, je suis bien d'accord avec MM. les conseillers d'Etat Burgener et Troillet, mais ce serait un habile escamotage opéré sur le dos du peuple, si l'on jouait avec un chiffre budgétaire comme avec une balle élastique. Ne serait-ce pas vraiment abuser de la confiance publique si un écart du 10 % devrait être constaté entre le chiffre des comptes et celui du budget.

Les deux conseillers d'Etat susnommés croient tout au plus à un écart maximum de quelques milliers de francs.

M. Paul Rouiller appuie les conclusions de la majorité de la commission hostile à l'entrée en matière. L'attitude très peu digne des meneurs dans les revendications du corps enseignant a gravement indisposé la population.

M. Crittin reconnaît que les instituteurs doivent percevoir, dans l'intérêt de l'enseignement, des traitements qui les mettent à l'abri des soucis matériels. Mais pour cela précisément il ne peut admettre l'interprétation ambiguë du Conseil d'Etat qui laisse subsister le doute et l'incertitude. De plus elle va à l'encontre de l'esprit de la dernière loi qui est basée sur le principe du traitement unique. Le bouleversement de ce principe va fatalement semer la zizanie entre les instituteurs vis-à-vis des communes qui manifesteront du mauvais vouloir à leur égard, et également entre les instituteurs eux-mêmes. Ce serait franchement déplorable.

C'est pourquoi si l'entrée en matière est votée, il se rangera à la proposition éventuelle Morand pour les 102.000.

Echange d'explications et de propos aigres-doux entre M. Evéquoz, soutien du gouvernement qui accuse M. Morand d'exagérations et ce dernier qui brandit des armes statistiques précises au nez de son adversaire, lequel prétend défendre la liberté des communes à grand renfort de rhétorique.

L'entrée en matière est votée par 35 voix contre 26.

M. Morand, soutenu par M. Fama, propose alors à la haute Assemblée d'être conséquente avec elle-même en portant le chiffre de ce crédit extraordinaire à 102.000 francs.

M. Seiler, conseiller d'Etat, fait remarquer que cette proposition est anti-constitutionnelle et ne pourrait pas être admise sans la sanction du peuple, en vertu des dispositions du referendum financier.

M. Morand rétorque que l'Etat veut se soustraire à l'avis du peuple en faisant voter par le Grand Conseil des crédits très bas excluant le referendum, quitte à demander ensuite des crédits supplémentaires qui pourront s'élever à un gros chiffre si les communes accordent les allocations dont l'Etat supportera la moitié. C'est un jeu de cache-cache tendant à mettre le peuple au-devant d'un fait accompli, sans l'avoir consulté au préalable.

Néanmoins dans l'intérêt de la classe enseignante qui, quoi que l'on ait dit, a toutes ses sympathies, il proposera finalement le chiffre de 30.000 francs.

Le chiffre de 20.000 obtient une faible majorité contre la proposition Morand.

Ce sera curieux de voir comment le Conseil d'Etat s'arrangera avec les communes et les instituteurs pour la répartition de ces subsides extraordinaires. Puisse ne pas se réaliser une crainte de M. Fama, que ce soient les audacieux qui obtiennent presque tout au détriment des méritants silencieux, des *pauvres honteux* de la classe pédagogique !

La récapitulation générale des recettes et dépenses du budget s'achève dans une indifférence générale. Le quorum est plus que douteux.

Sauf erreur les chiffres définitifs sont de 8.455.788,80 fr. aux dépenses et 6.553.707,50 aux recettes.

La session est close du fait même de la désertion générale des pères conscrits se rendant à discrétion aux impérieux assauts de la faim ! G.

Politique et Religion

Les élections françaises nous suggèrent quelques réflexions intéressantes.

En France, les évêques ont vivement conseillé à leurs fidèles de voter pour les candidats républicains-progressistes, pour les libéraux (ces mêmes affreux libéraux tant détestés et tant attaqués chez nous par les cléricaux-conservateurs, même pour ces libéraux qui affichaient ouvertement leur programme de laïcité).

Le *Nouvelliste valaisan*, dans son numéro du 15 novembre, publiait la lettre pastorale suivante de Mgr Bonnefoy, archevêque d'Aix :

« Nous voudrions voir tous nos concitoyens s'unir en un grand parti national, parti fermé à ceux qui rêvent la lutte des classes et attendent le progrès d'un renversement social et politique qui achèverait de nous ruiner, parti ouvert à tous les dévouements comme à toutes les vertus civiques, parti où toutes les croyances religieuses, toutes les conceptions politiques, toutes les théories sociales s'uniraient sans abandonner leur propre mentalité. »

Quelle différence capitale avec la mentalité de nos cléricaux valaisans. Lors des dernières élections au Conseil national, dans le Haut-Valais, les curés et leurs organes, le *Walliser Bote* et le *Briger Anzeiger*, publiaient une proclamation conservatrice, adressée aux électeurs, qui disait entre autres : « *Ton Eglise te défend de voter pour un candidat libéral* ». Et pourtant, le programme des libéraux-radicaux valaisans, sur le terrain religieux, est bien éloigné du programme de laïcité intégrale des libéraux-progressistes français !

Quelle conception différente dans les deux pays ! Et pourtant les curés valaisans font partie, comme les évêques français, de la même Eglise catholique, apostolique et romaine, avec doctrine une et immuable ! Ce qui prouve une fois de plus que nos conservateurs trompent leurs naïfs électeurs. Ils savent bien qu'il faut chez nous, pour faire triompher leur programme négatif et arriéré, toujours et toujours sortir l'épouvantail de « la religion en danger » pour faire « marcher » leur docile troupeau. C'est l'éternel tremplin électoral qui ne prend plus nulle part, si ce n'est en Valais et à Fribourg.

Dans le Centre aussi, MM. Leuzinger, Joseph Ribordy, Léon de Riedmatten et compagnie ont usé et abusé, dans leurs conférences et les assemblées politiques, de ce « truc » ! Oui, c'est un véritable truc, car ces messieurs, une fois les élections passées et leur frousse dissipée, sont les premiers à rire de la naïveté, pour ne pas dire de l'ignorance de la plus grande partie des électeurs valaisans ! Mais qu'importent aux chefs conservateurs la franchise et la loyauté en politique, pourvu qu'ils puissent maintenir l'ignorance dans le peuple ! Par ce fait même, ils ne l'ignorent pas, eux, ils maintiendront leur parti au pouvoir : « La fin justifie les moyens », telle est toujours la devise de ces habiles et cyniques disciples de Loyola !

Les compagnies d'assurance allemandes et le change

Nous lisons dans la *Revue* du 17 novembre :

« La loi dispose, comme on sait, que les compagnies étrangères doivent passer tous leurs contrats d'assurance en monnaie. Mais c'est seulement depuis la guerre qu'on a tiré la conséquence de cette règle. En 1915, un arrêté rendu par le Conseil fédéral en vertu de ses pleins pouvoirs obligea les compagnies étrangères d'assurance-vie à déposer dans le pays le montant des réserves mathématiques afférentes à leur portefeuille suisse. Enfin, une loi qui est entrée en vigueur le 1er juin dernier les oblige à effectuer ces dépôts pour les trois quarts en valeurs suisses.

Le rapport du bureau fédéral des assurances pour l'année 1917, qui vient de paraître, contient pour la première fois le tableau des cautions déposées par les compagnies étrangères en exécution de l'arrêté de 1915. Ce tableau a été dressé le 31 décembre 1918 ; il mentionne les modifications qui sont intervenues depuis le 1er janvier dernier. Le chapitre des compagnies allemandes, qui est particulièrement intéressant, donne lieu, dans le rapport, aux remarques suivantes :

« Les cautions des compagnies allemandes, qui devraient se chiffrer par 117 millions de francs, ne figurent dans ce tableau que pour 17 millions de francs suisses, en sorte qu'il reste à couvrir 100 millions de francs en valeurs allemandes. Au cours normal de 1 fr. 25 le mark, cela représenterait 80 millions de marks, tandis qu'en tablant sur le cours de 50 centimes, qui est encore très supérieur à la cote actuelle, nous devons exiger 200 millions de marks. Il en résulte que les sociétés allemandes sont grevées d'un supplément de 120 millions de marks pour un portefeuille suisse de 416,5 millions de francs. Espérons que le relèvement du cours du mark éloignera d'elles cette menace. Mais, pour le moment, cette chance est bien faible. »

Le sort des compagnies allemandes n'est certainement pas enviable. Mais nous préférons nous occuper des assurés suisses.

L'exemple du mark à 50 centimes leur paraîtra singulier au moment où le cours est inférieur à 14 centimes. Et ce qui les intéresse, c'est de savoir si les compagnies allemandes ont pris des mesures pour combler l'insuffisance croissante de leurs dépôts. Et cela ne semble pas ressortir du tableau publié par le bureau des assurances.

Au 31 décembre 1918, la caution de 117 millions de francs due par les compagnies allemandes était représentée par 17 millions de francs et 111 millions de marks. Au cours de cette année, ces dépôts ont été portés à 21 millions de francs et 114 millions de marks qui, à cette heure, représentent à peine 16 millions de francs. En résumé, les cautions allemandes sont de 37 millions de francs seulement au lieu de 117 millions, soit un découvert de 80 millions en chiffre rond.

Cet état de choses est évidemment regrettable, surtout que nous approchons de la mise en vigueur du traité de Versailles dont une disposition peut exercer une répercussion importante sur la situation des compagnies d'assurance allemandes. En voici le texte :

« Chaque puissance alliée ou associée aura, dans les trois mois qui suivront la mise en vigueur du présent traité, la faculté de résilier tous les contrats d'assurance en cours entre une compagnie d'assurance allemande et ses ressortissants dans des conditions soustrayant les diis ressortissants à tout préjudice. »

A cette fin, la compagnie d'assurance allemande transférera au gouvernement de la puissance alliée ou associée intéressée la pro-

portion de son actif attribuable aux polices ainsi annulées et sera déliée de toute obligation par rapport à ces polices. L'actif à transférer sera fixé par un actuaire désigné par le tribunal mixte. »

Il ressort de cette disposition que nous allons nous trouver en sérieuse concurrence avec les Alliés, qui s'empresseront de dénoncer toutes les polices conclues par leurs ressortissants auprès de compagnies allemandes et de réclamer à celles-ci le versement intégral des réserves afférentes à chaque police. Sans doute ne voudront-ils pas supporter la différence de change. Or, il suffit, pour se rendre compte de la portée de cet article, de songer à l'importance du portefeuille allemand en Belgique. Certes, il n'est pas impossible que le gouvernement allemand prenne à son compte tout ou partie de la perte énorme que subiront les compagnies. Mais ce n'est pas certain. Et, en tout état de cause, on doit souhaiter que ces compagnies complètent au plus vite les cautions de leur portefeuille suisse. »

Les élections genevoises

Dimanche ont eu lieu à Genève les élections pour le renouvellement du Grand Conseil. La participation a été particulièrement considérable, attendu que tous les partis étaient pénétrés ou d'un espoir de conquête ou d'un devoir de défense. Mais plusieurs, qui avaient escompté des avances, ont dû se résigner à des pertes. Chez les socialistes, le succès dans les élections du 26 octobre autorisait l'espoir de nouveaux progrès, mais eux-mêmes n'eussent osé s'attendre à un tel saut en avant. Si bien que chacun en fut stupéfié. Car force est bien de concéder que seule leur liste a recueilli quelque fruit dans cette journée. De onze sièges qu'il occupait dans l'assemblée défunte, ce parti vient de sauter à vingt-sept, enlevant de ce fait quatre sièges aux démocrates, sept aux radicaux officiels, trois aux indépendants (catholiques) et deux aux jeunes radicaux.

Une sixième liste, dite des employés à traitement fixe, partout éliminée du quotient, doit être mise hors de cause.

Le nombre des députés, fixé à cent par la Constitution, se trouve donc réparti comme suit :

Démocrates	32
Socialistes	27
Radicaux	22
Indépendants	12
Jeunes radicaux	7

On peut remarquer que les radicaux arriveraient en tête de cette liste sans leurs déplorables divisions. L'oa peut espérer cependant que la leçon reçue de part et d'autre tendra au rapprochement désirable.

Le parti démocratique demeure plus compact que jamais ; toutefois il est aisé de percevoir que le gouvernement hétéroclite dont il a assumé la direction maintiendra plus difficilement son autorité en face d'un Grand Conseil ainsi composé. Toutefois, avec un Conseil d'Etat élu directement, de telles situations sont fréquentes à Genève, où depuis fort longtemps les majorités se fondent sur des coalitions entre l'un ou l'autre des deux grands partis et un ou plusieurs partis secondaires.

Parmi les élus les plus marquants, il convient d'énumérer :

1. Du parti radical, MM. Henri Fazy, Stoesel, nouveau conseiller national, Boveyron, ancien conseiller d'Etat, Paul Lachenal, Jacoud, avocat, ancien président du Conseil

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Galmann-Lévy, éditeur à Paris

Au Coin d'une Dot

par

LÉON DE TINSEAU

43

Sur ces entrefaites, Maugrabin, toujours trop affairé pour rien voir autour de lui, décida qu'une soirée d'adieux devait être donnée, avant son départ, à ses amis du Building et à quelques autres. Madame de Bucilly voulait s'abstenir, n'ayant plus à attendre aucun avantage des Maugrabin. Charles prétendit, non sans quelque apparence de raison, que cette bouderie serait mesquine. Il avait des motifs, connus de lui seul, pour désirer le plus de témoins qu'il serait possible à certain coup de théâtre qu'il préparait. Norbert Leroy, sachant qu'on allait rire, n'avait garde de manquer. Popinot, médecin toujours honoraire de la famille, ne voulait pas perdre cette occasion de rencontrer son vieil ami et sa toute jeune amie. Mugron, si fort qu'il fût, n'avait

pas la force d'éviter l'ange de son rêve impossible. Tous arrivèrent au sixième étage du Building avant dix heures, ce soir de juillet qui reste encore dans la mémoire de plusieurs d'entre eux.

Certaines réunions, dès le début, annoncent l'ennui. Celle-là était du nombre, à cause de la contrainte qui flottait, pour ainsi dire, dans l'atmosphère du salon. Madame de Bucilly, seule femme présente, cherchait vainement à être naturelle dans sa conversation avec l'héritière qui lui échappait. Codoère philosophait dans un coin avec Popinot ; Charles avec Norbert. Mugron, bien qu'il eût cessé d'être « Vendredi », puisque Robinson avait changé d'île, causait à celui-ci, par sa présence, une impression peu agréable. N'ayant pas le choix d'un interlocuteur, il faisait de son mieux pour alimenter son entretien avec le maître de maison, qui l'étonnait par une mauvaise humeur inconnue chez lui. Cette fâcheuse disposition, remarquée par sa fille, existait chez le bonhomme depuis le jour où il avait failli se trouver bec à bec avec son neveu, au *Saint-Tropez*. Inutile de dire qu'il n'était pas retourné depuis lors dans le modeste restaurant, où Claudius Rastoul attendait vainement de le voir paraître.

Bien qu'il s'efforçât d'être libéral, Maugrabin ne pouvait oublier que Mugron, en sa présence, avait admiré Candiac. Il témoignait à l'officier toute la politesse et toute la considération qui lui revenaient de droit ; mais qu'il était loin de cette bonhomie gouaenarde, parfois un peu grosse, qui le rendait

amusant à ses heures ! Bref, la pendule — électrique, on le pense bien — semblait sommeiller, quand tout à coup les invités eurent de quoi se distraire.

— Quelle jolie robe rose ! venait de dire Bertrane à bout de sujets. L'étrenez-vous ce soir, en notre honneur ?

Avant que Pascaline, qui n'aimait pas mentir, eût trouvé une réponse, Charles s'était approché, le longon à l'œil. Son heure de vengeance était venue.

— Mademoiselle, dit-il très haut, je vais vous intriguer : je connais déjà cette délicieuse toilette. — Oh ! quant à cela, répondit Pascaline, votre mémoire vous trompe. Vous ne pouvez pas la connaître.

— Je la connais. Je vous dirai où je l'ai vue. Faisons-nous un pari ?

— Tenu !

— L'enjeu ?

— Une discrétion.

A travers le ton enjoué de Pascaline, Charles devina une légère angoisse. Mais déjà Maugrabin, qui oignait la manie de parler surtout à ses autres manies américaines, se rapprochait du groupe. Charles, d'une main sûre, lança le trait empoisonné.

— J'ai eu, dit-il, le bonheur de vous apercevoir la semaine dernière, comme vous sortiez d'un dîner. Vous montiez en voiture, avenue Trudaine, et vous portiez cette robe. Ai-je gagné ?

— Avenue Trudaine ? gronda le père. Est-ce que, par hasard, tu étais chez Emile Candiac ? Je sais

qu'il y demeure.

Pascaline devint toute blanche, car elle prévoyait une scène terrible. Mais elle répondit sans hésiter et sans baisser les yeux :

— J'étais chez lui.

Maugrabin serra les poings. Ne se souvenant plus qu'il n'était pas seul avec sa fille, il cria d'une voix forte :

— Comment oses-tu voir cet homme, dont je t'ai défendu de prononcer le nom ?

— J'ai obéi. Son nom paraît oublié entre nous. Mais, s'il a eu le malheur de vous déplaire, il n'a jamais terni ce nom. Il a, au contraire...

— Tais-toi ! J'exige la promesse que toute relation avec lui cessera, d'une façon complète.

Norbert Leroy échangea un regard avec le beau Charles, son ami et son élève ; et ce regard, surpris par la jeune fille, était un outrage qu'elle ne put supporter. Oubliant tout conseil de prudence, elle proclama la vérité, fièrement :

— Je ne puis vous faire la promesse que vous demandez, mon père. Je suis engagée à Emile Candiac.

Les spectateurs de la scène, avec peu d'exceptions, avaient le cœur serré d'une angoisse pénible. Maugrabin ouvrait la bouche. Tous attendaient une de ces paroles que rien ne peut effacer. Codoère, le timide Codoère, eut seul le courage d'intervenir. Son visage épanoui formait contraste avec les autres.

(A suivre.)

municipal, Rochaix, père de l'ancien conseiller d'Etat, Adrien Lachenal, Grosselin, président du Comité central du parti.

2. Du parti démocratique, MM. Maunoir, ancien conseiller d'Etat, Gavard, Mussard et Gignoux, conseillers d'Etat, Paul Pictet, président du Grand Conseil, Frédéric Martin, avocat, Chapuisat, directeur du *Journal de Genève*, de Rabours, conseiller national, Rutty, conseiller aux Etats, Micheli, ancien conseiller national, Boissier, etc.

3. De la liste indépendante, MM. Ody, conseiller national, Dusseiller, conseiller d'Etat, Gottret, directeur du *Courrier de Genève*, Meyer de Stadelhofen, avocat.

4. De la liste socialiste, MM. Nicolet et Nicole, conseillers nationaux; Morard, président du syndicat des agents des tramways, qui serait, dit-on, d'origine valaisanne, etc.

5. De la liste jeune-radical, MM. Willemin, conseiller national, Perrenoud, conseiller d'Etat.

La principale moralité à tirer de cette épreuve est que le parti socialiste bénéficie des mécontentements généraux du public, mécontentements qui, comme partout et toujours, retombent sur les partis qui dirigent les affaires.

Il est à remarquer aussi que par l'élimination de M. Jean Sigg de son état-major, ce parti ne dispose plus d'un leader capable de faire figure soit à Berne, soit à Genève, en dépit de l'activité assidue de son nouveau chef M. Nicolet.

Ainsi cette victoire basée en grande partie sur un accès de mauvaise humeur populaire aurait quelque difficulté à se maintenir et à porter des fruits durables.

Revue étrangère

L'engrenage

Après Fiume, la Dalmatie. En laissant faire son enfant terrible de poète, l'Italie est sur le point de se mettre quelque affaire fâcheuse sur les bras. Euhardi par ses premiers succès, grisé par les ovations dont la race italienne est si éminemment prodigue, d'Annunzio prétend maintenant se rendre maître de toute la côte adriatique jusqu'aux Bouches de Cattaro.

C'est assez pour aujourd'hui; mais, arrivé jusque là, pourquoi ne prendrait-il pas une nouvelle dose de courage pour prétendre envelopper la totalité de cette mer intérieure en allant jusqu'à Valona et au Canal d'Otrante et même jusqu'à Corfou ou au cap Matapan? Ainsi il doit en être lorsque l'on prétend régler soi-même sa part du gâteau. Guillaume II n'avait pas d'autre théorie.

On affirme, dit le *Corriere della Sera*, que le débarquement à Zara n'est que le commencement et que le plus beau va commencer.

D'Annunzio occuperait, contrairement aux traités, contre la force militaire serbe, contre les forces militaires et navales des Alliés, Spalato et tout le territoire jusqu'aux Bouches de Cattaro, savoir des territoires qui ne figurent pas dans le pacte de Londres et que l'Italie n'a jamais demandés à la Conférence.

Cette belle entreprise extérieure serait couronnée par une autre entreprise à l'intérieur encore plus belle: un soulèvement militaire avec guerre civile.

Tant que ces intentions restent à l'état verbal, ce sont des folies, mais si l'on passe sur le terrain des faits, elles deviennent des fautes.

Les partisans de d'Annunzio, ajoute le même journal, parlent au nom de la fidélité à l'Italie et ils poussent à l'infidélité les soldats, les officiers et les amiraux, en les invitant à diffamer l'Italie dans le monde comme si elle était le plus balkanique des pays balkaniques, comme si elle était le pays dans lequel fleurissent encore les *pronunciamentos* militaires. Ils parlent au nom de l'armée et de la marine, tandis que l'armée et la marine ne sont que des instruments de la volonté nationale, laquelle se manifeste dans les assemblées électorales.

Chez les Bolcheviks

Ce nouveau grain de discorde pousse ainsi son germe à travers la péninsule des Balkans à l'heure où la Russie rouge se déterminerait, au dire de quelques-uns, à solliciter la paix. Mais la paix à quelles conditions, voilà le hic! Il est question, depuis quelques jours, de nouveaux succès de Youdenitch dans la direction de Pétrougrad et d'autres succès antibolchévistes.

Le correspondant londonien de la *Feuille commune* considère comme une nouvelle officielle qu'une conférence interalliée, au sujet de la Russie, aura lieu, non pas à Paris, mais à Londres. Elle ajoute qu'on a l'impression de n'être pas éloigné d'une paix définitive avec la Russie.

Elections générales

Divers changements se produisent ou vont se produire dans la composition des gouvernements à la suite des récentes élections. Car si, en France, le renouvellement de la Chambre s'est réalisé à peu près selon le vœu du chef du gouvernement, il n'en va pas de même en Italie et en Belgique. Dans la péninsule, les progrès des socialistes ont déjà provoqué la retraite du pouvoir de M. Tittoni, et d'autres changements sembleraient probables. En Belgique, où les cléricaux dominent depuis trente-cinq ans, le pouvoir leur est cette fois sérieusement disputé; malheureusement, les libéraux, que les dures nécessités de la guerre avaient conduits à partager le pouvoir en acceptant les postes les plus difficiles et les plus effacés, seraient appelés de même à partager cette disgrâce. Toutefois, comme aucun parti ne dispose d'une majorité parlementaire suffisamment sûre, le roi sera vraisemblablement contraint de rechercher un autre ministère de coalition, que présiderait peut-être quelque socialiste de marque, tel M. Vandervelde. Mais accepterait-il, lui, représentant autorisé d'un parti qui va se considérer comme dominant?

EN SUISSE

Pour la Société des nations

On écrit de Berne à la *Revue*:

Il manquait jusqu'ici à ceux qui s'intéressent à la Société des nations un guide clair, pratique et sûr. La brochure de 100 pages que M. le professeur Paul Moriaud, de Genève, vient de publier sous les auspices de la Société suisse de la paix comble cette lacune à un moment particulièrement opportun. Ce manuel — qu'on peut se procurer au prix de 2 francs, à l'imprimerie Büchler, à Berne — expose d'une façon complète les différentes faces du problème qui va se poser devant le peuple. Délaissant toutes les considérations générales, il entre immédiatement dans le vif du sujet, analyse toutes les objections qu'on peut opposer au pacte et notamment à l'accession de la Suisse, il y répond, il discute, dévoile les sophismes et constitue une démonstration sobre et convaincante de la nécessité pour la Suisse d'entrer dans la Société des nations. Cet exposé est complété par une table analytique dont la valeur sera appréciée non seulement par le simple citoyen désireux de se faire une opinion raisonnée sur la question, mais aussi par les hommes politiques et les conférenciers. L'édition allemande de la brochure sortira de presse dans peu de jours et nous ne doutons pas qu'elle contribue à dissiper mainte prévention chez nos confédérés.

Les meubles « façon »

Le secrétariat permanent de l'Union suisse des maîtres tapissiers et maisons d'ameublement écrit:

« Depuis quelque temps, l'importation de meubles de provenance allemande semble prendre une extension considérable. Différents journaux romands ont reproduit un article publié par un journal de la Suisse allemande, tendant à démontrer, avec chiffres à l'appui, que le prix de revient des meubles de provenance allemande est inférieur de beaucoup à celui des meubles de fabrication suisse.

Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est l'importation des meubles rembourrés, spécialement des meubles en cuir dits « club ». Le prix en était avantageux par le fait du change, nous ne le contestons pas. Mais la marchandise! Quelle camelote!

Les sangles, qui doivent supporter tout l'effort, sont en papier. Egalement en papier la corde à guinder, la ficelle et la toile à garnir. Le rembourrage est en épicea. Le crin animal est remplacé par une composition de vieux chiffons.

Ce qui précède démontre à l'évidence que l'Allemagne est dans l'impossibilité matérielle de produire de bons meubles rembourrés, les matières premières indispensables lui faisant complètement défaut. Le client qui importe ces meubles fait donc un marché de dupe; par surplus, il cause un tort considérable à l'industrie du pays.

Il nous a paru utile et bon de renseigner le public en lui recommandant de protéger notre industrie nationale. »

Tarifs médicaux

Considérant le renchérissement de toutes choses, l'Association des médecins de la ville de Fribourg a relevé le tarif des honoraires, dès le 1er décembre, à savoir: consultation simple, aux heures habituelles, 4 fr.; minimum 3 fr.; consultation en dehors des heures habituelles: un franc de plus; consultation de nuit: 6 fr.; consultation par téléphone: 3 fr.; visite de jour: 5 fr.; visite demandée d'urgence ou demandée entre 7 et 9 h. du soir ou les dimanches et jours fériés: 8 fr.; visite demandée la nuit, de 9 h. du soir à 7 h. du matin: 12 fr.; visite, hors de ville, honoraires des visites plus 1 fr. 50 par kilomètre simple course et frais de transport.

Le rapport du général

D'après une dépêche des *Basler Nachrichten* on aurait constaté que l'étrange traduction française du rapport du général aurait été victime d'un véritable sabotage. Non seulement plusieurs passages disent le contraire de ce qui se trouve dans l'original, mais on aurait glissé dans la traduction une série de mauvaises plaisanteries. Une enquête serait en cours.

Le général avait chargé deux officiers de procéder à cette traduction.

Les incompatibilités

On lit dans la *Revue*:

L'aiguilleur Frank, de Zurich, élu au Conseil national, s'est prononcé pour l'exercice de son mandat et a demandé un congé du service des chemins de fer, pour un an.

Une assemblée de l'Association suisse des employés de chemins de fer, arrondissement de Bâle, proteste dans une résolution contre la décision du Conseil fédéral, selon laquelle les employés des C. F. F. et de la poste élus au Conseil national ne pourront plus, en vertu de l'art. 77 de la Constitution fédérale, continuer à exercer leurs fonctions dans l'administration fédérale.

Le Conseil fédéral ne peut pourtant pas passer outre à la Constitution parce que cela rentre dans les convenances personnelles de quatre élus socialistes. Les protestataires n'ont qu'une voie à suivre: la voie légale. Qu'ils demandent la révision de l'article constitutionnel qui les gêne: le peuple suisse prononcera.

— La section de Lausanne du personnel des locomotives publie une protestation analogue. Même remarque que pour les chemins de Bâle. Ce n'est pas contre le Conseil fédéral qu'il faut protester, mais contre la Constitution qui a proclamé le principe des incompatibilités et la loi qui l'a appliqué. L'art. 4 de la Constitution fédérale, qui exclut les privilèges de personnes, exclut aussi un privilège de traitement grâce auquel la loi ne serait pas appliquée à certaines catégories du personnel fédéral. Le fait que la proportionnelle a procuré l'élection de quatre employés socialistes n'a nullement pour résultat de mettre ceux-ci au-dessus de la loi.

Foire. — La foire de Martigny-Bourg du lundi 1er décembre, dite foire du lard, aura lieu comme d'habitude, sauf pour le bétail vivant. Grand choix de jambons, moitiés de porcs, lard, etc.

Sion. — La distribution des cartes de lait, de fromage et de sucre aura lieu les 27, 28 et 29 novembre, dans l'ordre suivant:

Jeu 27 novembre: A 8 h. 30, B 9 h., C 10 h. 30, D 11 h., E 2 h., F 2 h. 30, G 3 h. 30, H 4 h. 30.
Vendredi 28 novembre: I J, 8 h. 30, K 9 h. 30, L, 10 h. 30, M, 2 h., N O, 3 h. 30, P Q, 4 h.
Samedi 29 novembre: R, 8 h. 30, S, 10 h., T U, 11 h. 30, V 2 h., W 2 h. 30, Z 3 h.

Les établissements d'instruction, charité, hôtels, pensions, toucheront leurs cartes entre 5 et 6 h. chaque soir.

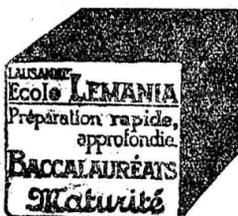
Bois. — Les personnes qui désirent du bois de feu peuvent s'adresser au Service de ravitaillement.



Wotan
à remplissage gazeux
Eclair et Economie



Kera NEURALGIE MIGRAINE
BOITE FR. 1.80
TOUTES PHARMACIES



Ecole LEMANIA
Préparation rapide, approfondie.
BACCALURÉATS
Maturité

Avant l'hiver, une bonne précaution à prendre est de faire une cure de

THÉ BÉGUIN

le meilleur dépuratif connu, qui, en débarrassant le corps des impuretés qu'il contient, rend capable de supporter les rigueurs de notre climat. En outre: il **guérit** les dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczémas, etc.; il **fait disparaître** constipations, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.; il **parfait la guérison** des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes; il **combat** avec succès les troubles de l'âge critique. La boîte 2 fr. dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Monthey: PHARMACIE DE L'AVENUE

IMPORTANT!!

Vache 1^{re} qualité

Cuisse, à fr. 2.—, 2.25 et 2.50 le 1/2 kg.
Bouilli, par quartier, fr. 1.50, 1.75 et 2.— le 1/2 kg.
En raison du prochain renchérissement, profitez de cette occasion pour mettre au sel.

Boucherie BOVEY, Université 11, Lausanne

A vendre
une vache grasse
âgée de 5 ans.
S'adresser à Jules Darbellay, Martigny-Bourg.

Qui prendrait
un beau cheval
en hivernage, si possible à Martigny-Ville ou Bâtiar. On donnera du travail.
S'adresser chez DÉCAILLET Frères, à Martigny.

On demande
jeune fille

forte et active, sachant faire cuisine simple et connaissant les travaux du ménage, pour petite famille. Salaire 35 à 40 francs par mois.
Ecrire à M^{me} Messerli-Perrin, à Vevey.

On demande
pour le service du magasin
une honnête jeune fille
de 18 à 20 ans.
S'adresser à Ant. Ab-Egg, boulangerie-confiserie, Viège.

Attention
SUISSE rentrant de l'Etranger cherche à reprendre dans importante localité du Valais commerce de Mercerie et Bonneterie. Paiement comptant.
Offres sous « Mercerie » au Bureau du « Confédéré ».

A louer
une grande chambre meublée
S'adresser à Mme Veuve Jos. Giroud, Avenue du Bourg.

A vendre
100 kg. de miel pur d'abeilles
Chez Etienne Malbois, apiculteur, Brançon, Fully.

A vendre
4 à 5000 kg. de betteraves
demi sucrières et une chienne de chasse
âgée de 2 ans.
S'adresser à Eugène Burtin, horticulteur, à Saxon.

A vendre
8 à 10000 échalas
mélange blanc 1er choix, ainsi qu'un wagon de bois de moule pour boulanger. S'adresser à Adrien PELLAUD, Bovernier.

Femmes de chambre
Filles de salle
Portier d'étage
demandés pour le 15 décembre.
Offres Grand Hôtel de l'Observatoire, St-Cergue s. Nyon.

On cherche
femme de chambre
active et propre
Offres Hôtel des Alpes, Bex.

Cidre doux
Pur jus de poires réches
Quelques mille litres à vendre à 30 ct. le litre.
S'adresser à Henri Giroud, à Charrat.

Egaré
une pèlerine en laine
La rapporter contre récompense au « Confédéré ».

Jeune fille
cherche place pour aider au ménage. Entrée de suite.
S'adresser au « Confédéré ».

Châtaignes
très belles
15 kg. fr. 10.— 10 kg. fr. 7.—
franco contre remboursement.
Giuseppe REALINI, Ligornetto

On cherche
jeune fille
fidèle, pour cuisine et ménage. Bon gage. Vie de famille.
Café du Boulevard, rue de la Gare, Bienne.

A remettre à Genève
un choix de Cafés-Brasseries-Restaurants

Affaires sérieuses. Pleine activité. — Plusieurs au centre même de la ville.
Deux commerces: Epicerie fine, vins et liqueurs. Clientèle des hôtels et pensions. Recettes de 400 à 500 fr. par jour.
Près de la gare: Café-Hôtel, 22 chambres, reprise modérée. Affaire en pleine activité. Conditions avantageuses. Long bail. — S'adresser Régie François-A. Bonaria, Carouge-Genève, rue St-Victor 21.

L'Agence Immobilière
D. Zermatten, à Sion
offre à vendre d'occasion: Plusieurs bons Instruments de musique
cuivres ainsi qu'un bon tambour

Eau-de-vie de fruits
pure (pomme et poire) 1^{re} qual. à 3.— le litre. Envoi dep. 5 lit. contre rembours. W. Rügger & Cie, distillerie, Aarau.

Qu'aucun fumeur
ne manque l'occasion d'acheter le Tabac à fumer
1^{re} qualité, coupe fine et mi-fine 1 livre fr. 2.50 port dû 10 livres fr. 26.— franco

Rabais aux revendeurs
Jusqu'à épuisement du stock, on expédie contre remboursement.
L. Kläy, à Brigue
Commerce de cigares et tabacs

J'envoie franco contre remboursement
Viande de bœuf
1^{re} qualité
4 fr. 50 le kg.
Colis postal depuis 2 kg.
Boucherie Gaudet Fils, Eaux-Vives, 74, Genève.



Vendez vos chevaux pour abattre et ceux abattus d'urgence, à Grande Boucherie chevaline Valaisanne de Sion qui vous paiera le grand prix du jour. Paiement comptant. En cas d'urgence, on se rend à domicile. Téléphone 166

Vente aux enchères

M. Jules Mathey exposera en vente aux enchères publiques le dimanche 30 novembre 1919, dès 2 h. 1/2, au café Joseph Giroud à Martigny-Croix :

1. Un bâtiment à la Croix, comprenant maison d'habitation et grange-écurie avec jardin attigué.
2. Trois vignes à l'Arbignon et Champortay.
3. Un jardin au Creusat.

Les conditions seront lues à l'ouverture des enchères. Pour tous renseignements s'adresser au soussigné.

Pour Jules Mathey : **Henri Chappaz**, avocat.
Téléphone 139.

Vente aux enchères

Dimanche 30 novembre 1919, au Café de l'Hôtel de Ville, à Martigny-Ville, dès 2 h. de l'après-midi, il sera exposé en vente aux enchères publiques, une propriété, nature champ de 394 m², au lieu dit « Pré de Croix », confiné au couchant par Alfred Aubert, au levant par les hoirs Camille Vallotton, au midi par Paul de Cocatrix et au nord par la route cantonale, appartenant à MM. Grandmoulin Frères & Bochatay. Ch. GIRARD, notaire.

Billes et Branches de noyer, plane et poirier

sont achetées à de bons prix

par la Fabrique de Socques Charles CLARET, à Martigny.

Châtaignier

Profitez de vendre vos châtaigniers pendant qu'ils sont recherchés pour les besoins du pays.

Offrez-les à FAVRE Frères, commerce de bois à Martigny, représentants pour la Vallée du Rhône de la Fabrique Suisse d'Extraits Tanniques, à Olten, qui achètent toute quantité à de bons prix.

Automobilistes

Profitez du mauvais temps pour faire reviser vos voitures.

Spécialistes attachés à l'établissement.
Révision à forfait.

Pose d'éclairage électrique, charges d'accumulateurs, installation d'éclairage à l'acétylène dissous.

Garage Valaisan, Sion.

LES LAMPES PHILIPS

SONT LES MEILLEURES

ELLES SONT
EN VENTE
AUPRES DES
SERVICES
ELECTRIQUES
ET
ELECTRICIENS



Représentant général et exclusif pour la Suisse romande et italienne

S. A. AMPÈRE, Lausanne.

VENTE EN GROS EXCLUSIVEMENT

La Banque Tissières à MARTIGNY

reçoit des dépôts d'argent aux taux suivants :

Obligations 3 à 5 ans **5%**

Carnets d'Épargne **4 1/4%**

Comptes-courants **3 1/2-4%**

Comptes à terme fixe **4-5%**

Prêts hypothécaires. Avances sur titres.

Comptes-courants commerciaux

Comptes en valeurs étrangères

Encaissement de coupons. Gérance de titres.

Change

Toute opération de Banque.

Avis aux boulangers

Désirez-vous du pain 1^{er} choix, bien cuit, sans avoir besoin d'aborder les prix exorbitants du bois, avec réduction considérable de main-d'œuvre? Installez les fours électriques fournis par la maison Steinegger.

Pour vous renseigner, visitez la boulangerie Dessimoz, à Savièse, où vous pourrez vous convaincre des avantages de cette nouvelle installation.

La Brasserie du Cardinal à FRIBOURG

recommande ses Bières spéciales

Zaeringer-Bock bière brune double, d'un moelleux parfait
Bitter-Bier bière blonde, fortement houblonnée, fine et hygiénique.

Sont livrées en fûts et en bouteilles par tous ses dépôts.

Union de Banques Suisses

Vevey — LAUSANNE — Montreux

Capital et Réserves : 75.000.000

Nous recevons des fonds en dépôt aux meilleures conditions en compte courant à vue, 1 mois ou plus de préavis.

Certificats de Dépôts

nominatifs ou au porteur avec coupons annuels ou semestriels

à 1 an intérêt **4 3/4%**
de 2 à 5 ans " **5 1/4%**

Carnets de dépôts **4 1/4%**

Achat et vente de titres - Gestion de fortunes - Escompte d'effets de commerce - Change de monnaie et billets étrangers.

Santé et Vigueur retrouvées et conservées par une cure du dépuratif-laxatif

Salsepareille Model

En bouteilles de 5 fr., 7 fr. 50 et 12 fr., dans les pharmacies ou directement franco par la Pharmacie Centrale Madliener-Gavin, rue du Mont-Blanc, 9, GENEVE.

Banque Coopérative Suisse Martigny-Sierre

St-Gall - Zurich - Rorschach - Brigue - Appenzell - Olten - Zurich

Capital de garantie et réserves **Fr. 3.560.000**

La Banque accepte des dépôts à

5 1/4% contre Obligations de 1 à 6 ans

Coupons semestriels

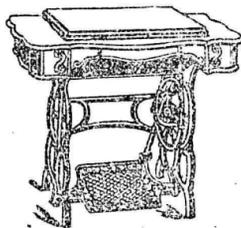
Toutes opérations de Banque aux meilleures conditions

THE DAVIS SEWING MACHINE & Co
DAYTON OHIO, U. S. A.

Machines à navettes - Rondes - Vibrantes

pour

Familles
Tailleuses
Lingères
Tailleurs
Selliers
Tapissiers



Machines à jour et à broder

Fort escompte au comptant - Vente à terme

Seule agence en Suisse :

Les Fils de J.-F. DONZÉ

LANDERON (Neuchâtel)

Maison suisse fondée en 1882.



Agriculteurs, nettoyez vos vaches

avec la

Poudre pour vaches vèlées

de la

Pharmacie de l'Abbatiale

PAYERNE

Prix du paquet : 1 fr. 50. - Depuis 10 fr., expédition franco de port.

DÉPÔTS :

Martigny : Pharmacies Joris, Lovey, Me. and.
Martigny-Bourg : Pharmacie de Martigny-Bourg.
Sierre : Pharmacies Burgener, de Chastonay.
Sion : Pharmacies Faust, de Quay, Zimmermann.
Monthey : Pharmacie Carraux.
St-Maurice : Pharmacie Rey.

Magasin de Verres à vitres et Glaces

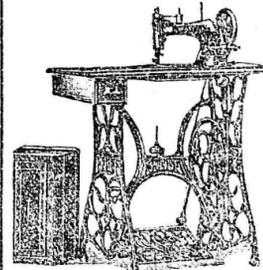
Couleurs et Vernis

Joseph GUALINO

Avenue de la Gare 22 Martigny Téléphone No 145

GYPSERIE - PEINTURE et VITRERIE
PAPIERS PEINTS

Machine à coudre "PFAFF"



de toute 1^{re} qualité

A main et à pied

Pour familles et couturières

Grand dépôt chez

Henri MORET, horloger

Martigny-Ville



Voici la

meilleure adresse

pour vendre vos chevaux pour l'abatage, ainsi que ceux abattus d'urgence à la

Boucherie Chevalline Centrale

H. VERREY

Téléphone : Boucherie 1536

Appartement 1280

Louve 7, Lausanne

Maison ne les revendant pas pour le travail

Pianos, Harmoniums

Vente, location, échange

Violons, mandolines, guitares, violoncelles et accessoires.

Gramophones,

Disques, tambours, accordéons

H. Hallenbarter - Sion

Sage-femme diplômée

M^{me} Dupasquier-Bron

Place du Port, Genève

Pensionnaires. Soins médicaux. Prix modérés.

Téléphone 42.16.
Clinique sur France

Grande Salle de l'Hôtel de Ville, Martigny

Samedi 29 et dimanche 30 novembre 1919

Bureau 7 h. 1/2. - Rideau 8 h. 1/2.

Dimanche après-midi 7 décembre 1919

Bureau 2 h. 1/2. - Rideau 3 h.

GRANDE SOIRÉE THÉÂTRALE

organisée par le Cercle littéraire du Chœur d'hommes avec le gracieux concours de M^{lles} R. L., J. M., H. G. et H. P.

Jean-Louis aux Frontières

Comédie de M. Chamot, en 3 actes et 4 tableaux
Musique inédite de M. E. Waldner

1^{er} tableau **Chez la Fanchette Baillet**
2^{me} " **A la frontière**
3^{me} " **Au violon**
4^{me} " **Sur la place de Cornaud**

PRIX DES PLACES :

Réservées 2 fr. 50. Premières 2 fr. Secondes 1 fr. 50. Troisièmes 1 fr.

Les réservées, premières et secondes sont soigneusement numérotées et peuvent être retenues à l'avance à la Confiserie F. Meister, dès le jeudi 27 novembre jusqu'au samedi et au dimanche, à 6 h. du soir.

Martigny-Combe

Les propriétaires de bétail sont convoqués en assemblée à la maison communale dimanche 30 novembre 1919.

Ordre du jour : Assurance obligatoire du bétail subventionnée par la Confédération et par l'Etat.

On peut de nouveau obtenir partout le Café de malt Kneipp de Kathreiner.

Cadeau

Celui qui fera le plus plaisir, c'est un fusain 30X40 encadré DORSAZ, à Martigny vous servira en ami.

La Banque de Sion de Kalbermatten & Cie

reçoit des dépôts

en compte-courant **4%**

en carnet d'Épargne **4 1/4%**

à un an **4 1/2%**

à trois ans **5%**

Timbre fédéral à la charge de la Banque

CRÉDIT SIERROIS Sierre

Nous payons :

5% sur certificats de dépôt;

4 1/4% sur carnets d'épargne;

4% sur compte-courant, disponibles à vue.

Nous faisons toutes opérations de banque.

La Direction.

Pour les gros froids!

"Le Luy Cocktail"

à base de Vin du Valais

est toujours l'as des apéritifs!

Agent dépositaire pour Martigny : GALINO Félix.

Hâtez-vous

Le Garage Valaisan, à Sion, va recevoir un wagon de bicyclettes

venant directement de fabrique, marque connue, avec garantie d'une année,

depuis **175 francs.**

Entreprise de Vitrerie et glaces en tous genres
Assortiment de verres spéciaux

Verres à vitres Vente au détail

Entreprise générale de gypserie et peinture

Papiers peints

Ch. Terrini-Chappot, Martigny

Avenue du Gd St-Bernard

Téléphone 144

Jeune homme

libéré des écoles désirant apprendre le métier de typographe trouverait place à l'Imprimerie Commerciale, à Martigny.

Entrée à convenir. Rétribution immédiate.

Durée du travail : 48 heures par semaine

Samedi après-midi libre